



Déclaration Sociale Nominative

Sécurisation du démarrage en DSN pour la Ducs Urssaf

Janvier 2017

Vous avez prévu de démarrer la DSN, laquelle intègre les déclarations de cotisations aux Urssaf. La fiche consigne suivante vise à vous aider à sécuriser votre démarrage selon 3 étapes :



1 Se préparer à déposer la DSN par l'envoi d'une DSN de test

Il convient, en amont de l'envoi de votre première DSN réelle :

- De **vérifier la validité des SIRET** de votre entreprise à J-30 environ de l'exigibilité, en utilisant le service dédié, tel que décrit sur le site dsn-info : http://dsn-info.custhelp.com/app/answers/detail/a_id/366/~/-/dsn-contr%C3%B4le-siret---v%C3%A9rifier-la-validit%C3%A9-dun-siret
Cette démarche vous garantit que le SIRET de votre établissement est correctement enregistré par votre Urssaf.
- **D'émettre une DSN en fichier test** (code 01 en rubrique S10.G00.00.005), à J-10 environ de l'exigibilité, sur le service « Accéder à la déclaration » en face de DSN du site www.net-entreprises.fr.
 - Cette DSN de test, qui représente une étape essentielle dans la fiabilisation des données de votre DSN réelle, doit couvrir la même période de rattachement des cotisations que la première DSN réelle que vous prévoyez d'émettre.
 - L'émission de la DSN de test vous permettra de réceptionner :
 - un certificat de conformité¹ ou un bilan d'anomalie de la DSN,
 - ainsi qu'un bilan relatif à la déclaration des cotisations sociales².
 - Pour vous aider dans cette démarche, vous pouvez consulter le mode opératoire : <http://www.dsn-info.fr/documentation/guide-utilisateur/emettre-une-dsn-test.pdf>

¹ Lorsqu'il est issu d'une DSN de test, le certificat de conformité ne vous libère pas de vos obligations déclaratives.

² Ce bilan mentionnera le cas échéant les anomalies de la déclaration de cotisations Urssaf.



Pour vous aider au remplissage de la déclaration, vous pouvez consulter le Guide « Comment déclarer et régulariser les Cotisations Urssaf en DSN » : <http://www.dsn-info.fr/documentation/declarer-cotisations-urssaf-en-dsn.pdf>

2 Déposer la DSN réelle

Plusieurs jours avant l'exigibilité (J-6 à J-3) voire jusqu'à 1 mois à l'avance, l'envoi de la DSN est à effectuer sur le service « Accéder à la déclaration » en face de DSN du site www.net-entreprises.fr en déposant une DSN en fichier réel (code 02 en rubrique S10.G00.00.005).

Tout comme pour la DSN de test, l'émission de la DSN réelle vous permettra de réceptionner un certificat de conformité ou un bilan d'anomalie de la DSN, ainsi qu'un bilan relatif à la déclaration des cotisations sociales (Urssaf notamment).

Pour rappel, une DSN réelle ayant obtenu un certificat de conformité est transmise à l'ensemble des organismes de protection sociale concernés, même en cas d'anomalies remontées suite à l'exploitation des données DSN relatives aux cotisations sociales.

En cas d'anomalie avant la date d'exigibilité (jusqu'à 5 ou 15 du mois M+1, selon la date d'exigibilité), vous pouvez modifier votre DSN réelle via un annule et remplace. Cette fonctionnalité vous est offerte autant de fois que nécessaire à la bonne correction de votre déclaration. Pour plus d'informations vous pouvez consulter la fiche consigne « Comment fonctionnent les DSN annule et remplace » : https://dsn-info.custhelp.com/app/answers/detail/a_id/434/.

Votre éditeur de logiciel de paie, l'assistance DSN ou votre Urssaf peuvent vous accompagner dans cette démarche.

3 En cas d'anomalie bloquante, doubler votre DSN d'une Ducs Urssaf

Si malgré les étapes de sécurisation précédentes, vous ne pouvez pas prendre en compte les anomalies bloquantes de la déclaration de cotisations Urssaf dans la DSN réelle, vous pouvez transmettre une Ducs Urssaf pour déclarer vos cotisations lors de ce démarrage.

En quoi consiste le dispositif de la double transmission DSN / Ducs Urssaf ?

Les Urssaf mettent à disposition des déclarants déjà soumis à une exigibilité mensuelle de leurs cotisations un dispositif permettant de remplacer la DSN réelle par une Ducs Urssaf. Cette double transmission DSN réelle / Ducs (ou double commande) est à utiliser pour la même période de cotisations, dès lors que vous ne pouvez pas prendre en compte les anomalies bloquantes qui vous ont été signalées avant la date d'exigibilité.

Qui peut utiliser la double commande ?

Règles d'acceptabilités DSN / Ducs Urssaf sont les suivantes :

- Une DSN peut être remplacée par une Ducs Urssaf uniquement si la DSN est constituée d'un unique agrégat en cohérence avec le mois principal déclaré ;
- Une DSN d'un compte trimestriel peut être remplacée par une Ducs mensuelle si les règles d'acceptabilité et le principe de l'unique agrégat sont respectés



A noter :

- L'intégration d'une DSN d'un compte trimestriel entraîne l'interdiction, pour ce compte de produire une Ducs Urssaf trimestrielle ;
- Un paiement Ducs remplace l'ensemble des versements DSN attachés au mois principal déclaré si les deux paiements portent sur la même périodicité ;
- Les télépaiements transmis dans une DSN affectée à un compte trimestriel sont modifiables via le service paiement en instance. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la [fiche de présentation du service Télépaiement](#) des services en ligne de l'Urssaf ;
- Une Ducs en mode « saisie en ligne » ou en mode « machine to machine » peut remplacer une DSN.

Impossibilité d'utiliser la double commande pour :

- Une DSN faisant l'objet d'un fractionnement ;
- Une DSN comportant au moins une partition pour le déclaratif des cotisations et/ou pour le paiement ;
- Une DSN comportant des déclarations et/ou versement de régularisation

Les entreprises ne pouvant pas doubler la DSN par une DUCS Urssaf pourront sécuriser leur déclaration en utilisant exclusivement les dispositifs de DSN « test », voire de DSN « annule et remplace » avant l'exigibilité.



Quelles sont les conséquences de l'utilisation de la double commande ?

Dans le cas où vous auriez doublé une DSN réelle d'une Ducs Urssaf pour la même période de rattachement, seules les données de la Ducs seront transmises aux Urssaf à la date d'exigibilité.

Important : la Ducs ainsi produite annulera et remplacera les données de paiement émises le cas échéant avec la DSN réelle (cas d'un paiement par télépaiement, qui devra dans cette hypothèse être de nouveau effectué).



Précisions complémentaires

- Ce dispositif de double transmission ne vaut que pour les données destinées à l'Urssaf et n'a pas de conséquences pour les données de la DSN adressées aux autres organismes de protection sociale ;
- En pratique, si la DSN réelle est transmise le jour de l'échéance, cela ne vous laissera pas le temps nécessaire pour sécuriser votre déclaration, si besoin, par l'envoi d'une Ducs ;
- Dans le cas où vous n'avez pas pu prendre en compte dans la Ducs les régularisations de cotisations Urssaf nécessaires, elles seront alors à opérer pour la période considérée sur la DSN du mois suivant.



Attention : le remplacement d'une DSN par une Ducs Urssaf ne sera plus possible à partir du 1^{er} janvier 2017. Passez donc dès que possible à la transmission exclusive d'une DSN réelle.

La fiche suivante vous propose des solutions alternatives qui vous dispensent, quel que soit le motif, de doubler votre DSN d'une Ducs Urssaf : <http://www.dsn-info.fr/documentation/dsn-fiche-eviter-double-commande.pdf>